

Courrier pour les administrateurs de l'UCBL

Dans un message du mercredi 6 mars à toute l'université, le président F. Fleury est revenu sur la séance du Conseil d'Administration de l'université du 5 mars qui proposait de voter sur le projet d'EPE de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de ses partenaires pour une organisation en pôles d'excellence. Je tiens à vous expliquer en quatre points pourquoi ma perception de la situation est divergente de celle qu'il décrit, et pourquoi je pense qu'il est nécessaire d'avoir une lecture complète sur les enjeux pour l'UCBL au regard des propositions faites.

Le président avait annoncé, à l'ordre du jour, un vote de principe du Conseil d'Administration ; la résolution envoyée aux administrateurs contenait précisément les termes suivants :

"Le Conseil d'administration a donné son accord pour engager le travail de transformation de l'UCBL en trois Pôles de Formation et de Recherche (PFR) et à la demande de création d'un Établissement Public Expérimental (EPE), avec des établissements-composantes notamment l'École Supérieure de Chimie, Physique, Electronique de Lyon (CPE Lyon), et ses partenaires hospitaliers, les Hospices Civils de Lyon, le Centre Léon Bérard et le Centre hospitalier Le Vinatier, tel qu'il est présenté dans le document joint en annexe. Dans le cadre de ce projet, il approuve la création du « Lyon Academic Health Center », permettant, dans une structure innovante, une intégration entre l'université et le CHU-HCL, en partenariat fort avec les ONR, pour définir une stratégie commune en formation, recherche et innovation en santé."

Ce vote a été reporté en séance par le président qui a clairement invoqué le report "à la demande des personnalités institutionnelles". Le représentant de la métropole a tenu à préciser en séance qu'il n'était pas à l'origine d'une telle demande, et selon mes informations, aucune personnalité extérieure n'a souhaité reporter ce vote.

Surtout, les échanges nourris et parfois animés qui ont tout de même eu lieu ont montré les faiblesses et incohérences de ce « projet ».

[Sur le caractère fédérateur de cet EPE pour le site Lyon Saint-Etienne](#)

La grande majorité des chefs d'établissement du site (Université Lyon 2, Université Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Etienne, INSA, Ecole centrale de Lyon, ENTPE, VetagroSup, Sciences Po Lyon) a adressé un courrier à la ministre lundi 4 mars 2024, dans lequel ils et elles :

"tiennent à réaffirmer qu'ils ne rejoindront pas le projet d'EPE tel que décrit par Lyon-I et que ce projet ne saurait donc constituer une 'rampe de lancement' pour la structuration du site ; Ils affirment que la nouvelle marque 'universitaire' évoquée dans la note ne pourra pas faire office d'une marque reconnue du site étant donné le périmètre restreint de l'EPE proposé ; Si l'idée de trois PFR (pôles de formation et de recherche) (pôles de formation et de recherche) a été évoquée lors de différents échanges, deux des établissements (Insa Lyon, École Centrale) expressément cités dans le texte en lien avec ces PFR n'ont pas été associés à la rédaction du contenu de la note de Lyon-I."

Mais encore qu'ils et elles « n'ont en rien mandaté Lyon-I pour se positionner en tant que leader du site, de sa réorganisation ou de sa restructuration »

En réaction, le président F. Fleury s'est évertué à démontrer en séance que son projet d'EPE n'est en rien un projet de site... C'est un projet interne à Lyon 1, qui relève de son autonomie et que les autres établissements font preuve d'ingérence.

Il s'agit d'un changement de pied remarquable, quand le document qui était initialement soumis au vote indiquait que : *"Cette démarche pragmatique permettra de concrétiser ce projet innovant dans le calendrier de l'ordonnance de 2018, tout en posant les bases d'une structuration de site et d'un élargissement futur du périmètre de l'EPE."* Ou encore que la nouvelle organisation *"favorisera la construction d'une stratégie commune pouvant impliquer l'ensemble des forces du site"*.

A titre personnel, et mon opinion est loin d'être isolée, je suis extrêmement inquiet des répercussions très négatives de cette séquence sur la politique de site. Du projet fédérateur « PLURIEL » dont le principe avait été approuvé par le CA en 2022, nous sommes passés à une aventure isolée de Lyon 1 qui, de manière assumée s'éloigne un peu plus du dialogue de site.

Sur l'apport du statut d'EPE

Plusieurs personnes au Conseil d'Administration ont exprimé leurs doutes quant à la nécessité d'une sortie du code de l'éducation, dans la mesure où aucun autre membre de la ComUE n'est partie prenante du projet – et que par conséquent la possibilité d'avoir des « établissements-composantes » apportée par l'ordonnance du 12 décembre 2018 semble peu utile.

Sur ce point, le président a indiqué que des compétences supplémentaires pourront être apportées aux PFR grâce au statut d'EPE ; sans toutefois apporter d'éléments concrets. Il a indiqué qu'il apporterait des réponses lors d'une prochaine séance.

Puisque ce projet est maintenant réduit à un projet « interne » à notre université, je regrette que les possibilités apportées par le code de l'éducation ne soient pas explorées avant toute chose. On peut citer Sorbonne université, Marseille, Bordeaux, Strasbourg qui ont mis en place des organisations très proches du projet de PFR interne à Lyon 1 par simple utilisation de dispositions totalement ignorées par le président : regroupements de composantes, délégation de compétences, délégation de pouvoir...

Je suis par ailleurs surpris de lire que l'objectif du président est *« d'augmenter la représentation des personnels et des étudiants dans les instances décisionnelles »*, alors que l'échec des discussions sur le projet PLURIEL portait principalement sur la volonté (non partagée par Lyon 2) de F. Fleury de réduire la proportion d'élus dans le CA de 70% à 40%.

Sur les autres acteurs qui prendraient part au projet

Sur ce point, le silence du président est toujours aussi inquiétant. Il se borne à annoncer des « établissements composantes » alors qu'à ce jour, seule l'école CPE (déjà associée à Lyon 1 par une convention-cadre) est clairement évoquée, sur la base des engagements passés dans le projet PLURIEL.

Des écoles comme ITECH et l'ECAM sont parfois citées dans des documents ou réunions ; toutefois selon nos informations, aucune d'entre elles n'a validé le principe d'être composante d'une structure académique de type EPE ou grand établissement.

Sur la mise en route d'une campagne électorale du candidat Fleury pour un troisième mandat « Lyon1 » rendu possible par la proposition d'un projet d'EPE centré sur Lyon1

Le président F. Fleury et sa gouvernance sont à six mois de la fin de leurs deux mandats ; les prochaines élections se tiendront à l'automne 2024. Cette nouvelle proposition d'EPE et les multiples réunions provoquées pour la présentation de ce projet « de restructuration de Lyon1 » constitue de manière évidente une entrée en campagne pour la réélection du candidat F Fleury qui, par l'entremise de ce projet d'EPE, s'ouvre la possibilité d'un troisième mandat. Ainsi, la justification difficile à trouver pour construire ce « projet » apparaît limpide à la lecture de la situation dans toutes ses dimensions

Le rôle en tant que représentant d'un établissement, mais aussi les responsabilités, du président F. Fleury étaient déterminants pour l'avenir et la structuration du site. Pendant plus de huit ans, le président F. Fleury et sa gouvernance ont eu l'opportunité, à de nombreuses occasions, d'être moteur pour la construction de projets de site (IDEX, LYNX, PLURIEL). Force est de constater qu'il n'a pas réussi à être l'acteur clé attendu par les partenaires du site, et que le projet minimaliste qu'il propose de manière isolée va renforcer durablement l'isolement de notre institution. Il doit donc, en responsabilité, accepter de passer la main pour que d'autres tentent de renouer un dialogue de confiance et redonner un élan à Lyon1 et au site.

Bruno LINA
Administrateur de l'UCBL